

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 septembre 2021 à 18h30, à huis-clos.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHEREAU Pauline, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal, ROUX Frédéric, SIMON Baptiste, BOUCHE Estel, MARTIN Camille.

ABSENTS EXCUSES : CREGUT Sylvain (pouvoir à Mme Amélie PANCRACIO).

Madame Pauline BOUCHEREAU est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES DERNIERS COMPTES-RENDUS

Les membres du Conseil municipal approuvent les comptes rendus des réunions du 18 mai et du 16 juin 2020.

SIEG 63 – MODIFICATION DES STATUTS

M. la Maire fait part du courrier de M. Sébastien GOUTTEBEL, Président de « territoire d'énergie » (anciennement Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz du Puy-de-Dôme).

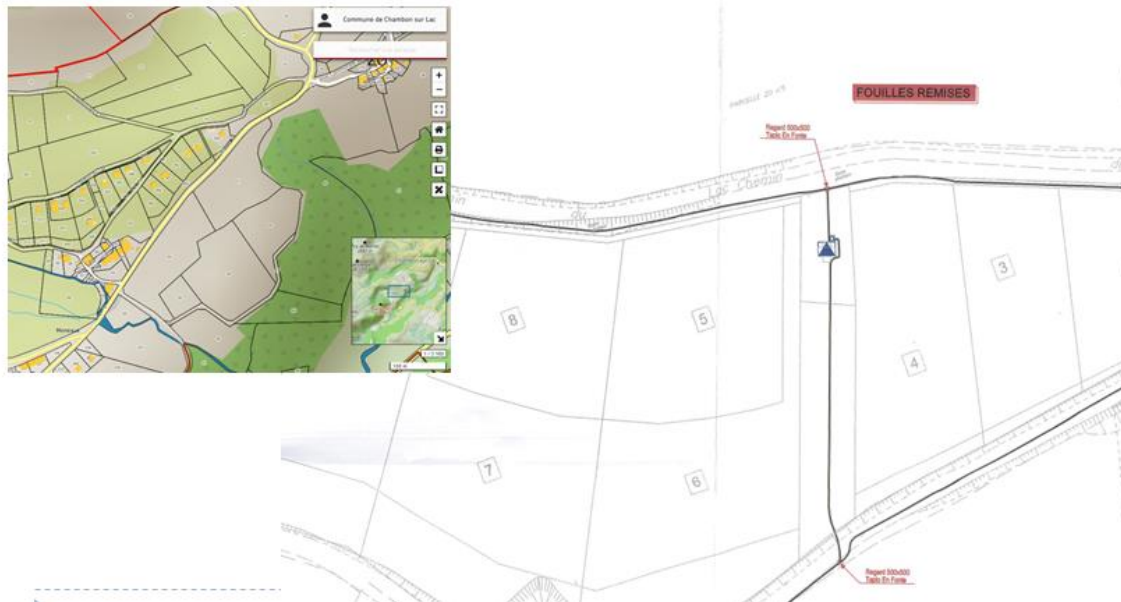
Dans ce courrier, ce dernier demande au Conseil municipal de se prononcer sur :

- ▶ Le changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG 63) en « territoire d'énergie du Puy-de-Dôme »
- ▶ La prise en compte de la fusion de certaines communes présentes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- ▶ La modification du nom de certains Secteurs Intercommunaux d'Energie et intégration des adhérents à la compétence IRVE

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour cette modification statutaire.

SEMELEC 63 – ECLAIRAGE DU LOTISSEMENT « LES MONNEAUX LODGES »

M. le Maire présente le plan du lotissement « Les Monneaux Lodges » pour informer l'équipe municipale des différents travaux d'éclairage qui doivent être réalisés.



Un transformateur électrique doit être installé pour relier la partie haute et la partie basse des réseaux existants.

M. le Maire présente un devis à hauteur de 5.500€ H.T. avec une part communal de 50% soit 2.750€ H.T. (budget 2022).

M. Frédéric ROUX demande pourquoi le Syndicat Intercommunal de Chambon des Neiges ne prend pas en charge cette dépense. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un projet de lotissement privé et que le conseil syndical n'était pas favorable pour financer ces travaux. Les travaux sont prévus courant 2022.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le financement de ces travaux à hauteur de 50%.

COM COM MASSIF DU SANCY – TRANSFERT DES ATTRIBUTIONS DE POLICE DES BATIMENTS MENACANT RUINES A L'EPCI

M. le Maire lit le courrier de la Communauté de Communes pour informer les élus au sujet du transfert des attributions de police des bâtiments menaçant ruines à l'EPCI.

Il fait également part de son inquiétude par rapport à l'état de l'Hôtel du Lac et à un bâtiment situé à Voissières ; et demande l'avis des membres du Conseil municipal pour le signaler à la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

M. Pascal FOURNIER informe l'assemblée que la grange de M. Romuald PLACET, située au bourg, près de l'église, a été démolie en partie mais sans respecter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Mmes Amélie PANCRACIO et Estel BOUCHE et M. Baptiste SIMON estime que, pour l'Hôtel du Lac, il n'y a pas de personnes hébergées et que par conséquent, il n'y a aucun risque sur la voie publique.

M. le Maire informe également que M. Stéphane SALLES n'a pas souhaité finaliser la vente de son bâtiment non achevé au bord du lac.

SUEZ- POINT SUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

M. le Maire fait part d'une consommation excessive d'eau potable au local de la pétanque. Il en a informé M. Lucien MORILLAT, Président de la Société de chasse, qui reconnaît s'en être un peu servi. Une fuite d'eau a également été réparée par les agents techniques suite au gel de cet hiver. Ces deux éléments expliqueraient cette consommation importante.

Une autre consommation excessive a également été constatée aux toilettes des Rives, aux abords du Lac Chambon. Une purge était cassée et a été réparée par les agents techniques communaux.

M. le Maire explique que deux courriers ont été envoyés au fermier SUEZ pour demander un dégrèvement quant à ces deux factures excessives.

ASSOCIATION TERRE ROMANE D'AUVERGNE

M. le Maire explique que l'Association Terre Romane d'Auvergne, présidée par M. Alphonse BELLONTE, a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine roman des communes et fait part de la proposition de ce dernier à ce que la commune de Chambon sur Lac y adhère au vu de son patrimoine (église, croix St André, Baptistère). Le coût d'adhésion est de 0,35€ par habitants soit environ 150€ pour la commune (430 habitants X 0,35€).

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE demande des précisions sur le type d'action de cette association. M. le Maire répond qu'il s'agit essentiellement de communication auprès du grand public et de mécènes éventuelles.

M. le Maire insiste sur le fait que l'église devrait être impérativement restaurée : le problème est de faire appel à des artisans reconnus. Il précise que l'entretien de ce bâtiment est à la charge de la commune et qu'il conviendrait d'inscrire une tranche de travaux au budget tous les ans.

Mme Camille MARTIN précise que le catéchisme a été supprimé à la paroisse de Besse et Saint Anastaise. Et, M. le Maire précise que la célébration de messe sur la commune est inexistante.

M. le Maire pose la question aux membres du Conseil municipal à savoir s'ils souhaitent que la commune adhère à l'Association Terre Romane d'Auvergne.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour adhérer à cette association.

DOSSIER ANTOINE RABANY DIT « LE ZOUAVE »

M. le Maire explique qu'une journée de travail et de rencontre, sur proposition de Mme Pauline GOUTAIN, Directrice Adjointe au Musée d'Art Roger Quillot, a été réalisée afin de préparer l'exposition de l'été prochain « Sur les pas de Jean DUBUFFET en Auvergne ». En effet, une salle sera entièrement dédiée aux Barbus Müller d'Antoine RABANY. A cette occasion, ils ont reçu la visite de M. Bruno MONTPIED, chercheur indépendant et spécialiste d'art singulier, qui a identifié « Le Zouave » comme sculpteur de ces fameuses statuettes.

PANNEAU LUMINEUX DU LAC CHAMBON

M. le Maire explique que, depuis le 1^{er} juillet 2021, le panneau lumineux, situé au bord du Lac Chambon, est devenu obsolète (comme ceux situés sur les autoroutes) pour cause de rupture de réseau. Ainsi, il présente un devis à hauteur de 7.573 € H.T. pour le remplacer.

Au vu du coût et du non-retour de la part des habitants, M. le Maire propose de le laisser tel quel pour l'instant. La liaison ne se fait pas entre le logiciel et le panneau : il conviendrait de trouver un moyen la restaurer.

Mme Estel BOUCHE demande s'il ne vaut pas mieux le retirer. M. le Maire est persuadé qu'il doit y avoir une solution technique.

L'équipe municipale ne donne pas suite et décide de laisser en l'état le panneau lumineux, pour l'instant.

COURRIER DE M. CYRIL CROZET

M. le Maire projette et lit le courrier de M. Cyril CROZET. Ce dernier fait part de son mécontentement quant à l'installation d'une canalisation d'eau sur le mur extérieur de sa propriété, sans son consentement.

M. le Maire explique que le robinet, le bac et les bornes à incendie fuyaient et devaient être réparés. Un accord a été vu avec l'entreprise COUDERT pour leur réparation.

Une installation près des ateliers municipaux est proposée : cela serait plus pratique pour l'employé communal en charge de l'arrosage des plantes et pour les agriculteurs qui pourront circuler aisément avec leurs engins. La commission des travaux devra se rendre sur place pour vérifier la faisabilité des travaux.

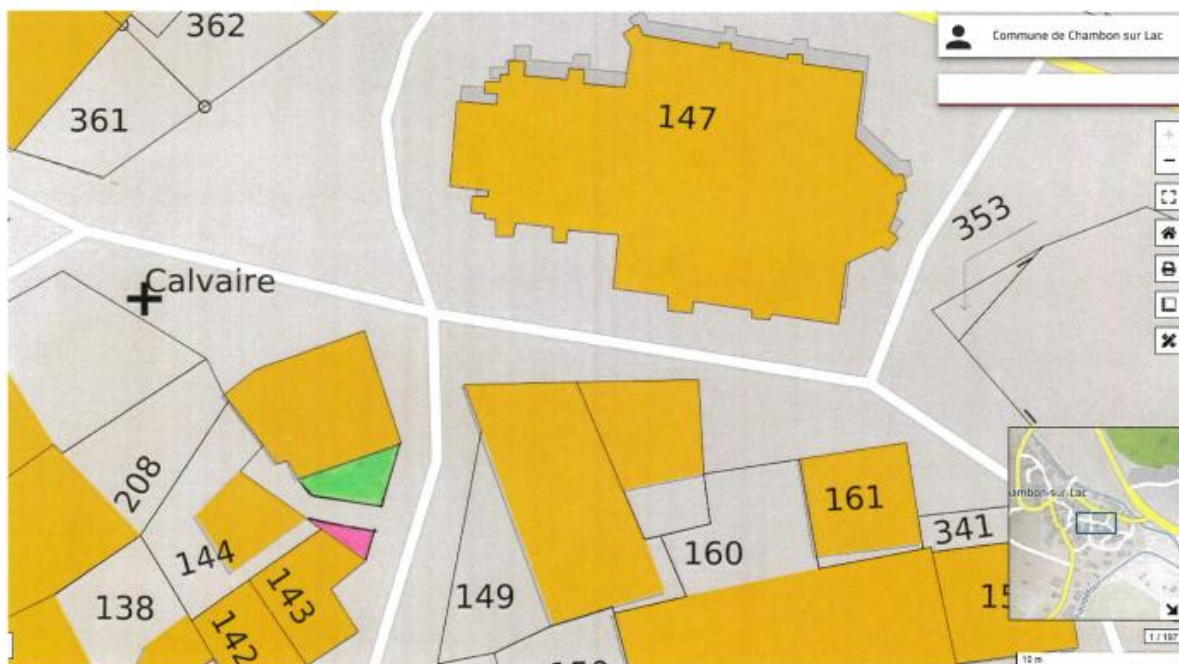
ACQUISITION DU DOMAINE PUBLIC

Demande de Mme Caroline GODET épouse LAINE, M. Xavier GODET et de M. Marius GODET

M. le Maire projette et lit le courrier de Mme Caroline GODET épouse LAINE, M. Xavier GODET et de M. Marius GODET dans lequel ils demandent l'acquisition d'une partie du domaine public attenant à la parcelle AE 143 située au bourg, près de l'église.

M. le Maire explique que Mme Séverine DABERT avait demandé l'acquisition d'une partie du domaine public derrière le bâtiment de l'ancienne Poste (qu'elle souhaite acquérir). Lors de la consultation avec le géomètre, les voisins ont été conviés et ont également demandé d'en acquérir une partie. C'est pourquoi, M. le Maire a reçu cette demande officielle.

M. le Maire projette le plan sur écran et explique qu'il est prévu de conserver un passage d'un mètre de large entre les deux parcelles.



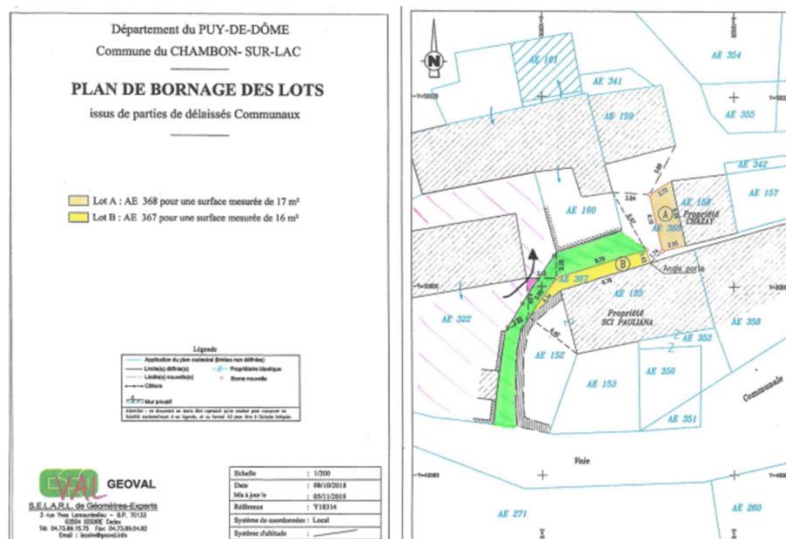
M. le Maire rappelle le tarif à hauteur de 30€/m² et que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur. A ce jour, Mme Séverine DABERT attend les documents d'arpentage pour valider son achat.

M. le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour vendre à Mme Caroline GODET et ses neveux la vente de cette petite parcelle (en rose sur le plan ci-dessus).

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour continuer les procédures relatives à la vente de ces deux parcelles (l'une incluse avec le bâtiment de la Poste, l'autre à Mme et MM. GODET) ; et donne mandat au maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Demande de M. Yves DELARBRE (SCI PAULIANA) et de M. et Mme Olivier BARON

M. le Maire fait part du courrier de M. Yves DELARBRE et de M. et Mme Olivier BARON quant à la demande d'acquisition de domaine public jouxtant leur parcelle respective ; et, projette directement le plan sur l'écran.



M. le Maire fait un historique de ce quartier rappelant que la parcelle AE 368 était du domaine communal et qu'un passage avait été laissé par l'ancienne équipe municipale. Aujourd'hui, ce passage n'est pas entretenu et est envahi par les chiens et les chats. Mme Nadine BARON souhaite acheter la partie en rose sur le plan afin de faire passer un véhicule entre ses deux terrains. M. Yves DELARBRE demande à acquérir la partie en vert.

M. le Maire demande l'avis des membres du Conseil municipal.

M. Pascal FOURNIER explique que si la commune vend, il n'y aura plus de passage communal dans ce quartier. M. le Maire précise qu'il y a des murs qui s'effondrent et que le passage est possible uniquement à pied. M. DELARBRE l'entretient déjà.

Le problème éventuel est l'accessibilité aux différents réseaux. Il conviendra de les vérifier et de faire analyser la faisabilité du projet par la commission des travaux. M. le Maire propose également de convoquer les demandeurs lors du passage de la commission.

Les membres du Conseil municipal sont d'accord avec cette proposition.

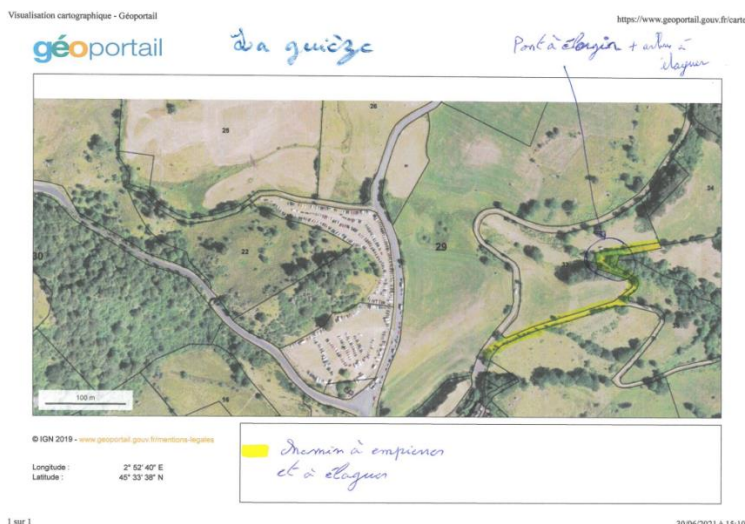
COURRIER – GAEC DES FRENES

M. le Maire lit le courrier datant du 30 juin dernier écrit par les exploitants du GAEC des Frênes au sujet de la détérioration de chemins aux Angles. Il présente le plan suivant :



M. Frédéric ROUX précise qu'ils sont les seules à les utiliser avec leurs engins et qu'ils doivent, ainsi, les remettre en état. M. Pascal FOURNIER explique que lorsqu'une cinquantaine de vaches passent tous les jours, il est normal que le chemin s'abîme. Un agent technique devra y mettre du déchet de carrière ; en effet, un enrochement sera trop onéreux. En ce qui concerne la coupe des arbres, un entretien régulier est fait par les agents techniques.

M. le Maire présente le second plan :



M. Franck RAYNAUD, agent technique, explique qu'il a rajouté du sable et des pierres cassées pour mieux accéder à leur chemin à la Guieze.

M. Théo TALANDIER demande si le chemin PR peut être entretenu pour la Communauté de communes du Massif du Sancy : un courrier sera envoyé prochainement en ce sens.

De plus, un courrier sera envoyé aux exploitants du GAEC des Frênes pour les informer que le chemin de la Guieze a été réparé et que les autres le seront ultérieurement.

TOILETTES PUBLIQUES

M. le Maire rappelle que les toilettes Nomade situés près du Lac Chambon, et ceux de la maison de la réserve de la Vallée de Chaudfour, sont vétustes. Il fait part de sa rencontre avec le représentant de Sanisphere, avec Mme Estel BOUCHE ; et présente sur écran les propositions de toilettes sèches sans eau. Le mécanisme est simple et robuste.

M. le Maire en a discuté avec M. Lionel GAY, Maire de Besse et Saint Anastaise, qui en a fait installer au Lac Pavin : ce dernier en est très satisfait.

Il n'y a pas d'électricité : tout est mécanique et fonctionne avec des lombrics. L'éclairage est solaire. Et au vu de la fréquentation des différents lieux, il faudrait en mettre un simple au Lac Chambon et à grande capacité à Chaudfour.

Mme Estel BOUCHE explique que l'ensemble fonctionne avec des lombrics et l'eau de pluie (le vidage des cuves n'est pas fréquents : tous les 15 ans en moyenne) et que toutes les aires d'autoroutes en commandent. L'installation est facile : il suffit d'une simple tranchée sans la structure. M. le Maire explique que plusieurs communes s'en commandent en groupe et que cela peut être subventionné à hauteur de 80%.

M. le Maire lit en détail les deux devis : le simple coûterait 25.104,00€ T.T.C. et le grand, 31.104,00€ T.T.C. Il n'y aura pas de frais d'assainissement, d'eau potable et/ou d'épandage.

M. Daniel VAUZEILLE souligne que le ménage des toilettes à Chaudfour reste un problème. M. le Maire organisera une rencontre avec le représentant et les élus sur sites.

M. le Maire informe que le Buron de Chaudfour est en vente. En conséquence, il faut mettre la parcelle ZV 28 en emplacement réservé sur le PLU. M. le Maire montre à l'écran, de nouveau, la parcelle. M. le Maire fait également part du dépôt d'un permis de construire pour un bâtiment de traite agricole au Rocher de l'Aigle. M. Pascal FOURNIER demande si le projet se situe dans le périmètre de Natura 2000 : M. le Maire répond qu'il est juste en limite. Suite à la consultation auprès de M. Frantz DERLICH, géomètre en charge du PLU, l'avis du maire devra prendre en compte le sursis à statuer du PLU.

Tous les membres du Conseil municipal sont contre ce projet qui dénaturerait le paysage.

PARCOURS BOUEES

Suite au succès du Triathlon de cet été, Office du Tourisme réfléchit au projet de parcours à la plage ouest pour les triathlètes.

M. Baptiste SIMON demande à combien de personnes s'adresse ce projet et ne trouve pas cela esthétique sur le lac.

Mme Amélie PANCRACIO précise qu'il y a déjà la base nautique. Et, M. Théo TALANDIER s'interroge sur l'aspect réglementaire.

Mme Pauline BOUCHEREAU est favorable à cette proposition. Mme Estel BOUCHE dit que cela s'adresse également aux enfants. M. Baptiste SIMON pense que ce n'est pas un « plus » pour les commerçants et qu'il y a déjà assez d'activités (élastiques, base de loisirs ...).

M. le Maire explique que si ce projet ne se réalise pas au Lac Chambon, il est prévu de l'installer au Lac des Hermines à Super Besse. A ce jour, il y a très peu de lieux d'entraînement en France. Avec ce projet, des clubs pourraient organiser des formations/stages sur plusieurs jours (plus d'hébergement, de restauration ...).

Mme Camille MARTIN est également favorable à ce projet : cela sera une activité supplémentaire.

M. le Maire organisera une rencontre.

TRIATHLON 2022

M. le Maire explique qu'il a fait le point sur l'édition 2021 du Triathlon du Lac Chambon avec M. Philippe BARBAT, Président du Clermont-Triathlon. Cet évènement sera renouvelé le 4 septembre 2022 : cette date a été décalé en septembre (habituellement la manifestation se déroule le dernier week-end d'août) en raison de la fréquentation estivale.

Mme Amélie PANCRACIO dénonce le problème de stationnement (les parkings payants sont utilisés par les organisateurs et ne sont plus accessible au grand public : ce qui engendre une perte financière pour la commune) et propose d'allouer un autre parking.

M. le Maire propose de voir avec les propriétaires proches du P3 pour obtenir les autorisations de stationner.

M. le Maire précise que même si les athlètes ne consomment pas le jour même sur la commune ; ils peuvent y revenir en week-end ou vacances. Cette année, l'épreuve des enfants a été écourtée en raison d'une température très froide.

MARCHE ESTIVAL 2022

Cette année, le régisseur a encaissé 363 mètres linéaires de droits de place pour un montant de 544,40 €.

M. Pascal FOURNIER précise que le premier et le dernier marchés ont été gratuits ; et que celui de la Course de côte à rapporter plus de 200€.

M. Théo TALANDIER aimerait le redynamiser. M. Pascal FOURNIER explique que l'installation des banderoles fin juillet a été bénéfique avec une hausse de la fréquentation.

M. Théo TALANDIER propose de démarcher les camelots en mai et juin prochain. M. le Maire pose la question du jour de marché le vendredi se pose.

NOREMAT

M. le Maire a rencontré le représentant de NOREMAT (MM. Frédéric ROUX et Pascal FOURNIER l'avait déjà reçu, il y a quelques mois).

M. le Maire projette les photographies de la faucheuse-débroussailleuse au tarif de 41.760,00€ T.T.C. Il précise qu'il n'y a pas de subvention pour financer ce type d'équipement. Mais, il a envoyé un courrier au Préisident du Conseil départemental pour en demander une exceptionnellement : il lit le pli à l'assemblée.

Le principal souci est que cet achat ne peut être programmé que sur le budget 2022 et que le prix des matériaux de fabrication augmente au 1^{er} janvier prochain. Un emprunt pourrait être pris à hauteur de 0,58% d'intérêts.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la validation de ce devis avec l'emprunt pour éviter de subir la hausse du prix des matériaux de fabrication.

30 ANS DE LA RESERVE NATIONALE DE LA VALLEE DE CHAUDEFOUR

M. la Maire projette sur l'écran l'invitation concernant la « Rencontre spéciale » des 30 ans de la Réserve Nationale de la Vallée de Chaudfour qui se déroulera le mercredi 22 septembre 2021 à la Maison des Associations.

BACHE D'HIVER POUR LA PATAUGEOIRE

L'agent technique a nettoyé correctement la pataugeoire en prévision de l'hiver. Le problème est la chute des feuilles dans le bassin. Ainsi, M. le Maire présente un devis pour mettre une bâche d'hivernage afin de le protéger. Son coût serait de 2.885€ avec une garantie de 2 ans. Le tarif est élevé mais cette installation éviterait de couper l'arbre situé à côté.

De toute façon, il n'est pas possible de l'imputer sur le budget 2021 : la Commission des finances étudiera la proposition lors de l'élaboration du prochain budget.

HORODATEURS

M. le Maire fait part de deux devis : un pour l'achat de 1 horodateur à hauteur de 7.836€ et un pour l'achat de 2 horodateurs à hauteur de 15.516,00€.

Il explique qu'il est impératif d'en installer au moins un autre à l'entrée de la Réserve de Chaudefour pour plus de fluidité et qu'il est urgent de se prononcer en raison de l'annonce de la hausse de prix des matériaux de fabrication.

M. Frédéric ROUX propose de retirer celui de Chaudefour, pendant l'hiver, pour éviter le vandalisme. Au Lac, en raison de la fréquentation régulière, il n'est pas nécessaire de les retirer.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour l'achat d'un horodateur qui sera installé à Chaudefour et pour le retrait temporaire de celui qui est déjà en place.

M. le Maire fait part d'une réunion avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy durant laquelle il a été saisi pour faire un rapport quant aux succès du stationnement payant et de la suppression des poubelles.

M. Pascal FOURNIER souligne le problème de la poubelle située près du cimetière qui était toujours pleine et de l'incivilité de certains qui laissent leurs détritiques près des tables de pique-nique.

M Daniel VAUZEILLES propose d'installer des panneaux pour informer les touristes de la localisation des containers pour recycler le verre.

BRESSOULEILLE – REPRISE D'ACCOTEMENT

M. le Maire explique que M. Bruno SCHERER a subi plusieurs inondations sur son lieu d'habitation à Bressouleille. Un agent technique a déjà fait des saignées pour évacuer l'eau. Ce résident doit faire des travaux de drainage prochainement sur son terrain ; mais, l'accotement du chemin communal doit être refait.

M. le Maire propose un devis pour réaliser cet accotement à hauteur de 5.376,00 € T.T.C.

Mme Amélie PANCRACIO demande si la commune peut être tenue pour responsable. M. Frédéric ROUX signale que M. Bruno SCHERER a enlevé un talus qui protégeait son habitation.

Aujourd'hui, la question de la création d'une bordure se pose. M. le Maire charge MM. Pascal FOURNIER et Frédéric ROUX de consulter directement le conducteur du finisher – Ets Coudert, qui est déjà présent pour les nids de poules, afin de trouver une solution à moindres coûts.

PLAGE OUEST

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faudra refaire la peinture des bâtiments de la plage (base nautique, poste de secours, bureau de l'Office du Tourisme, sanitaires, modulé vélo).

De plus, en raison de nouvelles activités (dont le paddle) et afin de faciliter le rangement du matériel, une cloison devra être supprimée et une porte sectionnelle devra être mise en place sur le bâtiment de la base nautique.

M. le Maire propose de demander des devis pour ces travaux et de l'étudier pour le prochain budget.

PERSONNEL

M. le Maire rappelle le tragique accident de tracteur qu'a subi M. Stéphane FAVARD, agent contractuel. Au vu de la gravité de l'accident, les membres du conseil municipal sont heureux de le savoir en meilleure santé.

L'expert de l'assurance a expertisé l'engin et a conclu à une erreur de pilotage (vitesse excessive).

Le contrat de travail de M. Stéphane FAVARD sera certainement suspendu : le service du personnel attend toujours une réponse de la Direction du travail à ce sujet.

M. le Maire précise que M. Alexis CROZET finit son contrat le 20 septembre prochain (en raison de la prise de congé et de la récupération d'heures supplémentaires). Il fait également part du planning des congés des agents des services administratifs, des services techniques et de l'agence postale communale.

Le problème est qu'il n'y a aucun règlement intérieur quant aux horaires et aux conditions de travail.

Mme Estel BOUCHE précise que le doublage des heures du dimanche n'est pas légal et qu'il convient de mettre en place des astreintes hivernales dans le cadre réglementaire. Sinon, en cas d'accident, la commune ne sera pas couverte. M. le Maire charge Mme Estel BOUCHE de prendre contact avec la mairie de Murol pour connaître leur règlement intérieur et demande si quelques élus souhaitent étudier ce dossier : Mmes Estel BOUCHE et Amélie PANCRACIO ainsi que M. Sylvain CREGUT se porte volontaire.

M. le Maire informe, également, l'assemblée que le contrat de Mme Murielle RIGAUD a été renouvelé du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 et qu'il conviendra de lui en faire un sur un an à compter du 1^{er} janvier.

ANIMATION

M. le Maire tient à remercier M. Théo TALANDIER, la commission Animation et l'animatrice Murielle RIGAUD, pour tout le travail accompli pour les animations de la saison estivale 2021 et pour son investissement.

M. Théo TALANDIER explique que la Commission animation s'est réunie lundi dernier pour faire le point sur cette saison 2021 et pour lancer de nouveaux projets (marché du vendredi, fête du pain, création d'un comité des fêtes ...). Le marché de Noël se fera sur deux jours cette année, les 27 et 28 novembre 2021, sur la place du bourg.

M. le Maire précise que le bourg a été redynamisé ces dernières semaines, notamment grâce à la réouverture du bistro. Il fait également part d'une idée qu'il a eu avec Mme Marie-Jeanne FOURNIER, Présidente du Club des Anciens de Chauffe-four : à la place du traditionnel repas-dansant à la Maison des Associations avec les anciens, les élus, le personnel communal et les pompiers, ils proposent d'organiser une journée à l'extérieur de la commune avec une visite et un repas (ex : visite à Charroux, montée du Puy de Dôme, Moulin bleu ...). Il conviendra de trouver une date. L'ensemble du Conseil municipal est favorable à cette proposition.

SITE INTERNET

Le site internet de la commune coûte 180€ par an et n'est pas facile d'utilisation. Mme Pauline BOUCHEREAU demande à ce que le secrétariat lui transmette un maximum d'information (tarifs MDA, compte rendu ...) pour qu'elle puisse faire la mise à jour.

Mme Estel BOUCHE précise que la publication de la prochaine brève est programmée courant octobre 2021.

MONTMIE

M. Daniel VAUZEILLE demande à ce que les barrières soient récupérées par les agents techniques à Montmie. Il précise que cette année, ce sont les résidents qui ont tondu et demande à ce que cela soit fait l'an prochain par les agents communaux.

Il informe l'équipe municipale qu'une génisse est tombée dans l'un des bacs bétonnés de la station d'épuration de Montmie et cette a dû être euthanasiée : les grilles de sécurité ont été enlevées « par on ne sait qui ». M. le Maire chargera un employé technique de se rendre sur place et de sécuriser les lieux.

Il est 22h20, la séance du conseil est levée.